

FINISTÈRE

SITES

POINTE DU RY

COMMUNE : KERLAZ

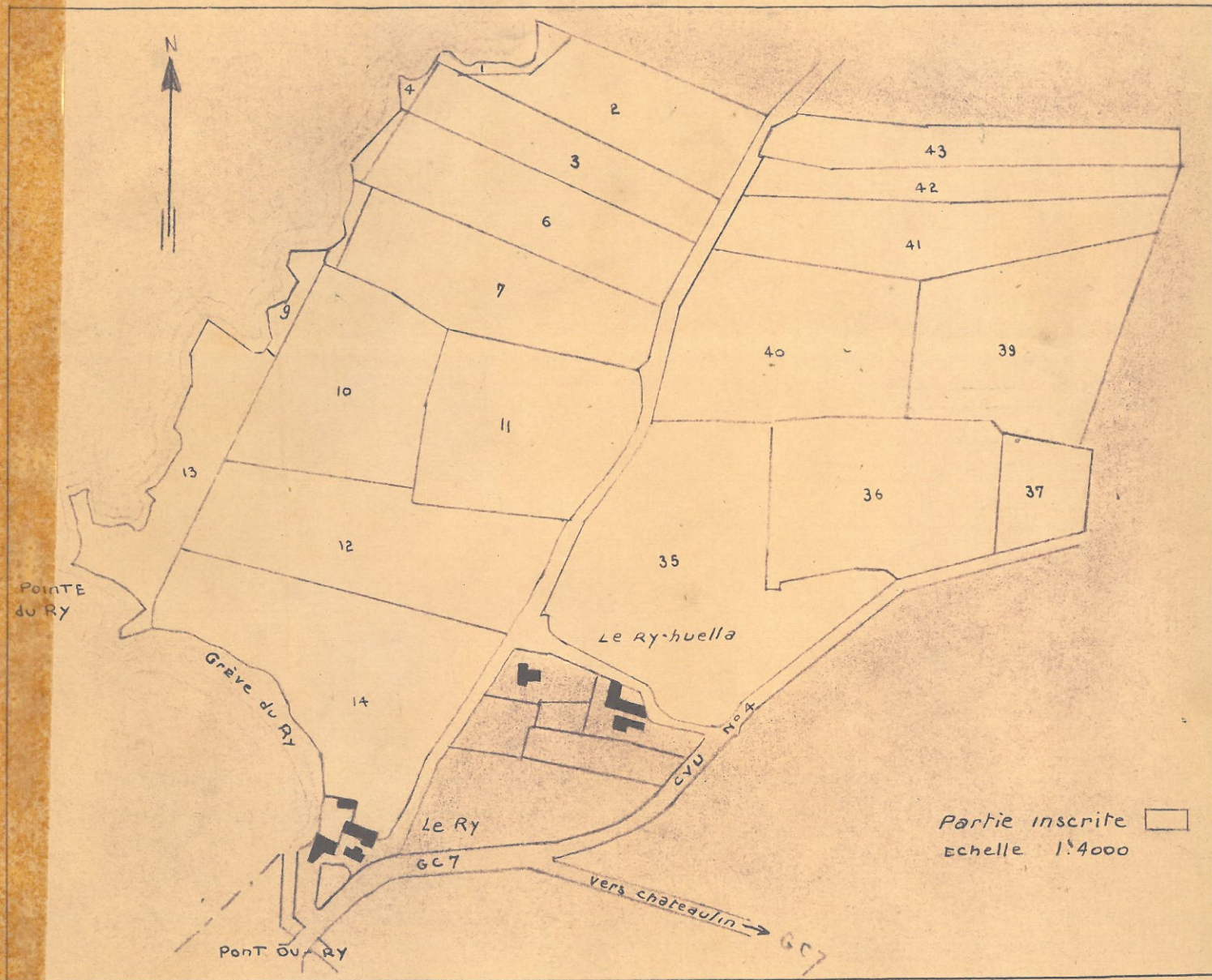
CANTON : CHATEAULIN

ARRONDIS : CHATEAULIN



CARTE
MICHELIN
N° 58
PLI 14

INSCRIPTION



ARRÊTÉ DU 14 SEPTEMBRE 1943

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la pointe du Ry à KERLAZ (Finistère) comprenant les parcelles cadastrales n° I à 14. 35 à 37. 39 à 43. section B.



Pour copie conforme,
le Chef du bureau des
Monuments historiques
et des sites :

Signé: L. HAUTECEUR